



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1995/94
12 décembre 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante et unième session
Point 24 b) de l'ordre du jour provisoire

DROITS DE L'ENFANT, NOTAMMENT RAPPORT DU RAPPORTEUR SPECIAL
CHARGE D'ETUDIER LA QUESTION DE LA VENTE D'ENFANTS

Note du secrétariat

1. Conformément à la résolution 48/156 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1993, et de la résolution 1994/92 de la Commission des droits de l'homme, en date du 9 mars 1994, le Rapporteur spécial de la Commission chargé d'examiner les questions se rapportant à la vente d'enfants, à la prostitution des enfants et à la pornographie impliquant des enfants devait présenter son rapport préliminaire à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session, et son rapport à la Commission à sa cinquante et unième session.

2. M. Vitit Muntarbhorn s'étant démis de ses fonctions de Rapporteur spécial, le rapport préliminaire qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session (A/49/478) sera mis à la disposition de la Commission des droits de l'homme à sa cinquante et unième session.
